



Ordonnance de télécom CRTC 2017-441

Version PDF

Ottawa, le 11 décembre 2017

Téléphone Milot inc. – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Téléphone Milot inc.	AMT 82 Tarif de services d’accès – Retrait du Tarif de services d’accès	18 octobre 2017	18 décembre 2017

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général